



TEXTE n° 400

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2004-2005

15 mars 2005

PROPOSITION DE LOI

relative au droit à vivre dans la dignité.

L'Assemblée nationale n'a pas adopté, en première lecture, la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mars 2005.

*Le Président,
Signé : Jean-Louis DEBRÉ*

TA n° 400 – Texte de la proposition de loi relative au droit à vivre dans la dignité, rejeté par l'Assemblée nationale en première lecture

Voir les numéros : 2145 et 2152.
